## Délibération n° 2024.056

Séance du 19/06/2024 N° ordre : 08



### Nombre de Conseillers

- En exercice : 27 - Présents : 19 - Excusés : 8 - Votants : 22

dont 3 pouvoirs

## VOTE : délibération adoptée avec

POUR	22	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

### **OBJET:**

### PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des emplois

### Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission en préfecture : 21/06/2024

### Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-neuf juin deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

**PRESENTS**: Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique

PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Nathalie BIGEAT-MARCOU, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Brigitte NIRONI.

**EXCUSES**: Michel CENDRA-TERRASSA (pouvoir donné à Dominique

PAROUTOT), André CHASTAN (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Sylvie POLOMACK, Elisabeth GODIN-SAULIERE, Jérôme MIRAT, Stéphane RAYNAUD (pouvoir donné à Brigitte NIRONI), Sophie FAGLAIN,

Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE**: Anne-Marie OUMEDJKANE

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23 mai 2024 :

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement :

Compte tenu des nécessités des services, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois ;

Dans le cadre de l'évolution de carrières des agents, le Maire propose à l'Assemblée les modifications ci-dessous :

### > FILIERE ADMINISTRATIVE

- La création d'un poste d'Attaché Principal à temps complet.
- La création d'un poste de Rédacteur principal de 1° classe à temps complet.
- La création d'un poste de Rédacteur principal de 2° classe à temps complet.
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

### > FILIERE TECHNIQUE

- La création d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet.
- La création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 1° classe à temps complet.
- La création de deux postes d'Adjoint Technique principal de 1° classe à temps non complet à 33/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées.
- ADOPTE le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 20 juin 2024 tel que présenté ci-après :

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20240619-DL2024\_056-DE Date de télétransmission : 21/06/2024 Date de réception préfecture : 21/06/2024

## Délibération n° 2024.056

Séance du 21/06/2024 N° ordre : 08

Suite n° 1

#### **TABLEAU DES EMPLOIS TERRITORIAUX** Effectifs Effectifs **Grades ou emplois** dont temps non complets Non budgétaires Pourvus pourvus Total Répartition FILIERE ADMINISTRATIVE Attaché Principal Attaché Α 1 0 0 Rédacteur principal de 1° classe В 2 1 1 0 Rédacteur principal de 2° classe В 1 0 1 0 5 2 0 Rédacteur В 3 Adjoint Administratif principal de 1° classe C 5 5 0 0 Adjoint Administratif C 2 1 1 0 **TOTAL** 18 10 8 **FILIERE TECHNIQUE** Α 1 0 1 0 Ingénieur Technicien principal 1ère classe В 1 1 0 0 Technicien В 1 0 1 0 Agent de Maîtrise principal C 5 4 1 0 Agent de Maîtrise C 3 2 1 5 1 poste à 33/35° dont (non pourvu) C Adjoint Technique principal de 1° classe 16 12 4 6 1 poste à 33,30/35° dont 1 poste à 33/35° 1 poste à 33/35° (non pourvu) 1 poste à 33/35° (non pourvu) 2 postes à 30/35° Adjoint Technique principal de 2° classe C 2 1 0 1 Adjoint Technique C 10 6 4 0 TOTAL 41 27 14 **FILIERE SOCIALE** Agent spécialisé principal de 1° classe des C 2 3 1 0 écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2° classe des C 3 2 1 0 écoles maternelles **TOTAL** 6 4 2 **FILIERE CULTURELLE** Adjoint du Patrimoine principal de 1° C 0 0 1 1 classe **TOTAL** 1 1 0 **FILIERE ANIMATION** C 2 1 Adjoint d'animation principal de 1° classe Adjoint d'animation principal de 2° classe C 1 1 0 0 TOTAL 3 2 1 **FILIERE SPORTIVE** conseiller des activités physiques et Α 1 0 0 sportives principal **TOTAL** 0 1 1 **TOTAL GENERAL** 45 25 70

# Certifiée exécutoire

Date de publication sur le site internet : 21/06/2024

Date de télétransmission en préfecture : 21/06/2024

TABLEAU DES AGENTS DE DROIT PRIVE				
Grades ou emplois	Secteur	Eff.	Motif du contrat	
NEANT				
	TOTAL GENERAL	0		

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 19 juin 2024,

Le Maire,

Alain LAPACHERIE

Accusé de réception en préfecture 019-211922901-20240619-DL2024\_056-DE Date de télétransmission : 21/06/2024 Date de réception préfecture : 21/06/2024